

CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE DUMBEA
TARIFS 2021 suite au confinement
Abonnés inscrits à compter du mois d'avril

COTISATION ANNUELLE PAR FAMILLE

membre	adhérent	2 500 frs	bienfaiteur	2 800 frs	fondateur	3 000 frs
--------	----------	-----------	-------------	-----------	-----------	-----------

TARIFS DE GARDERIE - Tarif mensuel variable "au réel" (fonction du nombre de jours de garderie par mois)

Tarif unitaire de garderie (matin ou soir) = 250 frs

GARDERIE DU MATIN		
Mois	Tarif par enfant	Jours de garderie
Avril	3 750 frs	15
Mai	4 250 frs	17
Juin	2 750 frs	11
Juillet	5 000 frs	20
Août	2 750 frs	11
Septembre	5 000 frs	20
Octobre	2 500 frs	10
Novembre	4 500 frs	18
Décembre	3 000 frs	12

GARDERIE DU SOIR (15h30/17h30)		
mois	Tarif par enfant	Jours de garderie
Avril	3 000 frs	12
Mai	3 500 frs	14
Juin	2 250 frs	9
Juillet	4 500 frs	18
Août	2 500 frs	10
Septembre	4 000 frs	16
Octobre	2 250 frs	9
Novembre	3 750 frs	15
décembre	2 500 frs	10

Pour la garderie du soir : **2 500 frs facturés dès le 3ème retard de récupération** après l'heure réglementaire de 17 h 30

TARIFS DE CANTINE - Tarif mensuel variable "au réel" (fonction du nombre de jours de cantine par mois)

CANTINE				
Prix d'un repas boursier = 100 F Prix d'un repas non boursier = 900 F		ENFANTS BOURSIERS DE LA PROVINCE SUD	ENFANTS NON BOURSIER DE LA PROVINCE SUD	
Mois	Jours de cantine	Tarif par enfant	Tarif par enfant	handicapé > ou = à 50%
Avril	12	1 200 frs	10 800 frs	5 400 frs
Mai	14	1 400 frs	12 600 frs	6 300 frs
Juin	9	900 frs	8 100 frs	4 050 frs
Juillet	18	1 800 frs	16 200 frs	8 100 frs
Août	10	1 000 frs	9 000 frs	4 500 frs
Septembre	16	1 600 frs	14 400 frs	7 200 frs
Octobre	9	900 frs	8 100 frs	4 050 frs
Novembre	15	1 500 frs	13 500 frs	6 750 frs
décembre	10	1 000 frs	9 000 frs	4 500 frs

Application du tarif "enfant handicapé" : sur présentation d'un justificatif en cours de validité (carte d'invalidité ou décision CEJHNC)

Pour les enfants bénéficiant d'une aide sociale ou des provinces îles Loyauté ou Nord, si le montant de l'aide ne couvre pas le coût trimestriel d'un enfant payant, seul le solde est réclamé sur présentation du justificatif de prise en charge par cette collectivité

Pour les services de garderie et de cantine, tout mois commencé est dû en totalité sauf :

- si absence médicalement justifiée de plus de cinq jours consécutifs sur période scolaire
 - en cas de départ hors territoire de la Nouvelle Calédonie de plus de 28 jours consécutifs sur la période scolaire de mars à octobre et s
- présentation des justificatifs (billets de transport aérien)

Panier repas suite à un protocole d'accueil individualisé (PAI) : 1 000 frs par MOIS

Inscription annuelle et paiement possible en une fois soit 11 000 F (de février à décembre) - **prescription médicale obligatoire**

Garderie des Mercredis Libérés : Service qui ne sera plus assuré par la caisse des écoles en 2021

Se rapprocher du service de la jeunesse et de l'animation de la commune (41-30-36)

Divers :

Tarifs photocopies : 165 frs en noir et blanc et 220 frs en couleur

